



Paris, le 7 octobre 2013

***Le gouvernement doit changer radicalement de politique.
A la PJJ, après les déclarations d'intention,
maintenant il faut passer aux actes concrets !***

La rentrée a été marquée par une première mobilisation interprofessionnelle CGT-FSU-Solidaires-FO contre la nouvelle réforme des retraites.

Le gouvernement a, dans la continuité de la réforme Sarkozy, allongé la durée de cotisation, fait porter les efforts sur les salariés et les retraités, en exonérant les entreprises et les actionnaires et en trahissant l'espoir des Français. Il impose le poids des sacrifices sur les futures générations nées après 1973 : preuve que la jeunesse n'est pas la priorité de l'ex-candidat Hollande.

Il est essentiel de dénoncer un débat médiatique verrouillé, de susciter la contradiction et **de construire une mobilisation avec un véritable plan sur la durée dans lequel s'inscrit le 15 octobre** et ce afin de faire retirer le projet de réforme.

Certaines sections départementales de la FSU ont, d'ores et déjà appelé à la grève dans un cadre interprofessionnel, sur les salaires, la protection sociale et les retraites.

Les organisations syndicales ont une responsabilité pour ouvrir des perspectives aux salariés, construire les rapports de force qui peuvent faire fléchir le gouvernement. **Dans le cadre de la dénonciation des politiques d'austérité soumises à la finance et des mesures antisociales du gouvernement, tous les rendez-vous qui ont du sens ne peuvent être manqués, pour construire une mobilisation à la hauteur des enjeux.**

Les politiques antisociales, les promesses non tenues discréditent les formations politiques et favorisent la montée de la xénophobie et de l'extrême droite.

Au lieu de promouvoir une politique sociale résolument centrée sur l'intérêt des salariés, ce gouvernement joue avec les peurs de la population.

Le Ministre de l'Intérieur tient un discours scandaleux et indigne, stigmatisant une nouvelle fois les populations issues de la communauté Roms.

A quelques mois des élections municipales, le SNPES-PJJ et la FSU oeuvrent, avec VISA (Vigilance Information Syndicale Anti-Fasciste) contre le racisme, le fascisme et la politique du FN (autodéfense, racisme décomplexé et « préférence nationale »). La mobilisation contre la tenue des universités d'été du FN à Marseille a été une étape.

Parallèlement, le choix est confirmé d'un budget d'austérité pour 2014 qui ne rompt pas avec les précédents exercices. Des économies draconiennes des dépenses publiques sont prévues et attaquent une fois de plus le fonctionnement des services publics. En même temps que ces mesures d'économies

sont décidées, 10 milliards d'euros sont octroyés en allègement d'impôts et de taxes aux entreprises. Cette manne est versée dans le cadre du crédit d'impôts compétitivité et ne fera pas l'objet de contrepartie. Simultanément, 12 milliards seront pris directement dans le porte-monnaie des salariés et des ménages avec des augmentations des contributions sociales et fiscales. Ces politiques d'austérité n'ont qu'un seul objectif : faire payer à la majorité de la population les conséquences de la crise financière de 2008 et le détournement de la richesse issue du travail vers le capital.

Au ministère de la Justice, la Garde des Sceaux met en avant que le budget du ministère de la Justice a été épargné. **La PJJ est présentée comme une administration prioritaire, mais ce n'est qu'un affichage puisque d'ores et déjà le budget PJJ présente une baisse de 6 M€.** De plus, si l'année passée 205 emplois nouveaux (75 ETPT) avaient été annoncés, nous n'avons pas pu les identifier sur les services : pas de recrutement, ni de psychologues, ni d'ASS, ni de PT, un nombre d'éducateurs moins important dans le cadre des recrutements initiaux... Lors de la présentation du budget de la justice le 25/09/2013, la Garde des Sceaux a été dans l'incapacité de répondre à nos interrogations.

Pour 2014, l'annonce officielle a été faite de la création de 2 nouveaux CEF, alors même que l'inspection conjointe PJJ/IGAS n'est toujours pas parue. 4 UEHC seraient aussi créés : c'est encore un affichage pur, car 3 de ces structures existent déjà et qu'il s'agit de réouvertures après rénovation ! L'annonce de la création de 70 emplois supplémentaires (correspondant à 30 ETPT) ne couvre ni les besoins nouveaux, ni les renforts nécessaires à déployer sur les services...

Il y a urgence à redéployer les moyens confisqués par les structures d'enfermement sur les services éducatifs.

Alors que le gouvernement s'est efforcé de faire croire qu'il avait soutenu la Garde des Sceaux dans ses arbitrages sur la réforme pénale, en réalité c'est bien M.Valls qui a gagné : le contenu de la réforme pénale ainsi que le calendrier ont été modifiés dans le sens qu'il souhaitait. Ainsi, **malgré les conclusions ambitieuses de la Conférence de Consensus, il n'y aura pas de rupture avec le « tout carcéral »**, et l'examen du texte est renvoyé après les élections municipales, sans aucune inscription au calendrier parlementaire.

Dans un tel contexte, la réforme de la justice des mineurs risque fort d'être mise de côté.

Pourtant, la directrice de la PJJ reconnaît que l'ordonnance de 1945 n'est plus en conformité avec les principes fondateurs exposés dans le préambule. Elle annonce que la PJJ participe, avec le ministère, à l'élaboration d'un projet ambitieux. Même s'il est indispensable que la déclinaison des politiques sécuritaires soit retirée de l'ordonnance de 1945, certaines mesures ne peuvent attendre ce travail d'envergure. **Les TCM continuent de fonctionner, les procédures accélérées se multiplient, malgré les engagements pris l'an dernier par la Garde des Sceaux.**

Lors du CTC du 20 septembre 2013, la nouvelle directrice de la PJJ a fait part de ses orientations pour notre institution.

Une circulaire est en préparation, elle devrait être finalisée pour avril 2014. Pour la rédiger, la Directrice souhaite s'appuyer sur tous les niveaux : organisations syndicales, hiérarchie et personnels. **Elle affirme vouloir situer le mineur au cœur de l'intervention et ne pas le réduire à l'acte qu'il a commis.** Si elle précise ne pas avoir été nommée pour rétablir la double compétence civile/pénale, elle annonce la possibilité de marges de manœuvre pour l'exercice d'AEMO et de PJM à la PJJ.

En cela, sa conception de la prise en charge des enfants en difficulté se démarque radicalement de la position de la précédente direction. Pourtant, elle décide de ne pas rompre avec l'organisation actuelle de la PJJ. Elle refuse de s'inscrire dans le PSN3, tout en précisant qu'il se poursuivra jusqu'à son terme. Or, les PSN et la réorganisation imposée pour la PJJ entérinent la transformation des missions. Peut-on envisager de rompre avec une politique en conservant sa méthodologie et en s'appuyant sur un système hiérarchique qui a dégradé les conditions de travail, dénaturé les conditions de prise en charge des jeunes et installé un management autoritaire, insupportable pour les personnels.

La DPJJ affirme que l'application de la prise en charge dans les 5 jours est incontournable

puisqu'elle s'impose à tous par la loi du 27 mars 2012 sur l'exécution des peines votée sous le précédent gouvernement de Sarkozy-Mercier. Imposée aux équipes sans prise en compte des pratiques existantes, elle remettra en cause leur autonomie pédagogique et le sens de l'intervention auprès des jeunes.

Cette loi cautionne une justice expéditive d'affichage, en lieu et place d'une réponse rapide, avec une réelle prise en charge éducative. De plus, cette même loi stipule que les moyens nécessaires doivent être mis en place, c'est la raison pour laquelle son application a été différée au 1^{er} janvier 2014. Cette partie là de la loi ne semble pas être incontournable !

- Le SNPES-PJJ dénonce cette loi qui va engendrer davantage de contrôle sur les pratiques professionnelles, ainsi que sur les jeunes, va contribuer à l'augmentation des pressions sur les personnels de MO et fera voler en éclat les normes de travail ! Il demande son abrogation.
- Le SNPES-PJJ exige que l'administration réalise un état des lieux des structures de MO en termes de listes d'attente et de charge de travail. Il demande que cet état des lieux soit communiqué aux représentants des personnels et que la mise en œuvre de la loi soit suspendue tant que ce travail préalable n'aura pas été fait.
- Le projet de circulaire sur le FIR, proposé après l'audience au ministère, est en décalage avec les propos tenus par le conseiller de la ministre. Suite à une nouvelle audience, la DPJJ a rendu de nouveaux arbitrages. Si le FIR est dorénavant nommé, la quotité accordée pour son exercice est insuffisante et ne permet pas de le reconnaître réellement.
L'intersyndicale (SNPES-PJJ/FSU, SNP, CGT, CFDT), toujours soudée, a fait part de son refus de la dernière version de la circulaire. En fonction des nouvelles propositions qui seront faites par la DPJJ, elle examinera les modalités d'action qui s'imposeront pour défendre le temps FIR.
- L'administration récupère du temps de travail partout et au détriment des personnels. Les éducateurs d'hébergement se voient menacer de perdre 8 jours de congés à la différence des agents des autres services !
A l'heure où les conditions de travail sont particulièrement dégradées, à l'heure où le sens du travail dans les structures de placement est réellement dévoyé, l'administration met encore davantage la pression...Au risque de renforcer un sentiment d'injustice.
- Le rapport de l'inspection conjointe de l'IGAS et de la PJJ, mis en place à l'été 2012, concernant les Centres Fermés n'est toujours pas paru; la DPJJ refuse de répondre à nos interrogations sur cette question. A partir de témoignages de professionnels et de son analyse de fond, le SNPES-PJJ/FSU a procédé à son propre bilan. Il sera diffusé très prochainement aux agents, à nos partenaires, à nos contacts presse.

La CAN exige :

- la réorientation des moyens affectés aux dispositifs d'enfermement vers les structures éducatives.
- la tenue d'un CTC sur la prise en charge dans les 5 jours, contraignant l'administration à produire un état des lieux, avec l'exigence de la suspension de cette mesure tant que ce travail n'aura pas été fait.

La CAN appelle les bureaux locaux du SNPES :

- A diffuser massivement le bulletin spécial du SNPES-PJJ sur les « Centres

Fermés » auprès des personnels de la PJJ, de nos partenaires et à s'en servir comme outil de débat.

- A organiser des assemblées générales de personnels sur la question de la mise en place du délai à 5 jours.
- A exiger la tenue de CTIR, de CTT, d'audiences sur ce même sujet.
- A exiger à cette occasion que l'administration réalise et communique un état des lieux des structures de MO en termes de listes d'attente et de dépassement des normes.

A exiger la suspension de cette mise en œuvre à marche forcée qui dénature une fois de plus la qualité et le sens du travail éducatif.

La CAN appelle tous les personnels:

- A faire du 15 octobre une date importante dans la construction d'un mouvement d'ampleur contre les politiques d'austérité et pour des politiques sociales.
- A défendre avec les psychologues une reconnaissance pleine et entière de l'exercice du temps FIR